



RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE : MOBILISER À L'ECHELLE NATIONALE, AGIR À L'ECHELLE DES COLLECTIVITES

L'efficacité énergétique des logements est un enjeu économique, social et environnemental majeur. Principalement motivée par des raisons budgétaires, la réduction de la consommation d'énergie reste une priorité pour les ménages français. Lancé en octobre dernier, le service public de la rénovation énergétique et les 453 « Points Rénovation Info Service » apportent des réponses et des conseils aux particuliers en attente d'informations, notamment sur les aides financières disponibles. Au niveau local, les collectivités jouent un rôle majeur pour favoriser la rénovation des logements. Différentes actions sont d'ores et déjà mises en œuvre, via des plateformes et des initiatives d'accompagnement de proximité. Pour stimuler des actions supplémentaires, l'ADEME apportera, à partir de 2014, de nouveaux financements.

Un dispositif national pour accompagner le particulier

Dans un contexte économique toujours difficile, la moitié des ménages français considère que leur consommation d'énergie représente une part trop importante de leur budget. Selon le dernier baromètre « 10 000 ménages » de l'ADEME¹, 80 % d'entre eux cherchent à réduire leur consommation d'énergie, notamment en raison du renchérissement de son coût.

Lancé en octobre dernier, le service d'accompagnement de proximité qui s'appuie sur les « Points Rénovation Info Service » (PRIS) apporte une réponse concrète à leurs attentes en simplifiant et en facilitant l'accès à l'information et aux démarches nécessaires pour engager des travaux de rénovation énergétique.

Le service public de la rénovation énergétique repose sur deux grands leviers à destination des particuliers :

- **Enclencher la décision de travaux** grâce à des conseils et des informations : un numéro de téléphone national (0 810 140 240) et un site internet (renovation-info-service.gouv.fr) permettent d'orienter les particuliers vers le PRIS le plus proche de chez eux et le mieux adapté à leur situation ;
- **Financer les travaux** avec des dispositifs existants (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable) simplifiés et recentrés sur les rénovations lourdes. Parallèlement, la subvention spécifique aux ménages modestes a été renforcée et deux nouvelles primes ont été créées. Toutes ces aides se combinent, localement, avec les subventions mises en place par les collectivités territoriales.

L'efficacité de ce guichet unique repose en grande partie sur les **Espaces Info Energie (EIE)**, parties intégrantes des PRIS. Financés par l'ADEME et les collectivités, les 261 EIE français représentent 453 conseillers, 121 000 conseils personnalisés pour la seule année 2012, 500 000 personnes sensibilisées et des montants de travaux s'élevant à 520 millions d'euros. Les taux de passage à l'acte sont élevés, puisque supérieurs à 50 %, que l'on attribue pour les 2/3 à la contribution de l'EIE.

Une action de proximité à l'échelle des collectivités

Au-delà des actions nationales, le succès des programmes de rénovation énergétique suppose aussi une nécessaire action de proximité qui peut en particulier s'inscrire dans le cadre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ou des plans climat énergie territoriaux (PCET).

¹ Comme chaque année depuis 1986, le baromètre « 10 000 ménages » de l'ADEME, réalisé par TNS Sofres, s'intéresse à l'évolution des comportements des ménages français à l'égard de la maîtrise de l'énergie dans leur logement et à l'évaluation de l'impact des politiques menées par les pouvoirs publics en la matière.

Quelques collectivités (régions, intercommunalités ou pays) sont déjà à l'initiative d'actions pour faciliter et stimuler les travaux de rénovation énergétique, principalement sur des habitations individuelles. La plupart d'entre elles sont aujourd'hui lancées sinon en phase de lancement. Elles offrent un véritable service public de l'efficacité énergétique comprenant :

- **la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs ;**
- **l'accompagnement personnalisé des particuliers tout au long de leurs démarches ;**
- **la mise en place de mécanismes de financement innovants et d'aides pour des populations plus vulnérables ;**
- **la mobilisation des professionnels du secteur de la rénovation.**

Ces initiatives impliquent généralement les Espaces Info-Energie (EIE), des partenaires comme l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ou les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), ainsi que le secteur privé, entreprises du bâtiment et organismes bancaires.

L'ADEME est impliquée dans ces initiatives par le biais de ses directions régionales. La brochure « [Rénovation énergétique de l'habitat privé : initiatives territoriales d'accompagnement](#) » expose plusieurs expériences menées par les territoires. Au-delà de leur intérêt local, l'ADEME souhaite **les faire connaître pour favoriser leur démultiplication** sur l'ensemble du territoire national. Pour contribuer à l'objectif des 500 000 rénovations énergétiques annuelles tant en volume qu'en qualité, **l'ADEME en partenariat avec les conseils régionaux soutiendra également en 2014 et 2015 des initiatives nouvelles, notamment dans le cadre d'appels régionaux à manifestations d'intérêt.** Une centaine de plates-formes territoriales de rénovation énergétique constitueront ainsi une déclinaison opérationnelle des plans locaux climat énergie.

Exemple d'initiative exemplaire : Le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) en Picardie

Dans le cadre du CPER (Contrat de Projets Etat-Régions) 2006-2013, la Région Picardie et l'ADEME ont engagé un important programme « énergie-bâtiment ». Dans le même temps, la Région a expérimenté des prêts à taux zéro pour les travaux d'économies d'énergie et les investissements dédiés aux énergies renouvelables pour les particuliers avant qu'ils se généralisent au niveau national. Ces différentes démarches – ainsi que l'ambition affichée dans le SRCAE (13 000 logements à rénover par an à l'horizon 2020) - ont incité le Conseil Régional et l'ADEME à concevoir une démarche permettant de structurer la rénovation énergétique dans l'habitat, en imaginant de nouveaux mécanismes d'intervention financière.

Une étude menée en 2011 (réalisée par Vesta Conseil et financée par la Région et l'ADEME) a permis de concevoir une opération pilote de Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) ciblée sur le logement privé, permettant d'allier une forme de « Guichet Unique » (accompagnement des ménages sur tous les volets de leur projet de rénovation) et un tiers-financement intégré. Le financement des travaux peut être assuré par un tiers qui se rémunère sur la base des économies d'énergie réalisées. Cela permet de supprimer l'obstacle du paiement d'avance et de l'endettement classique de type bancaire. Il s'agit de compléter les dispositifs incitatifs actuels (subventions, crédit d'impôt, Eco-PTZ) par la mobilisation d'autres financements publics et privés.

Le SPEE s'adresse aux propriétaires/bailleurs privés dont le logement a été construit avant 1990, sans conditions de ressources mais ciblant en priorité les ménages qui ne disposent pas d'une importante capacité d'investissement.

Objectifs du projet pilote : expérimentation sur une durée de 5 ans pour un potentiel de l'ordre de 72 000 logements, 5 800 logements réhabilités sur la durée du programme (soit 8 % de la cible), objectif d'économies d'énergie par logement : de 50 à 75 %.

Financements publics : 300 000 € (AMO – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la création du premier SPEE), 3 000 000 € de dotation en capital, 40 M€ mobilisés au travers de l'éco- PTZ, 6,7 M€ de valorisation des CEE.

Autres financements : ANAH

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr